

NN. SS. du Lau, archevêque d'Arles, François de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais, et de son frère Pierre-Louis de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, ainsi que de leurs compagnons, assassinés aux Carmes en 1792.

Voici un passage du décret: " Les troubles séditieux qui, à la fin du XVIIIe siècle, bouleversèrent la France sous la forme spécieuse d'un mouvement philosophique et social, manifestèrent principalement une haine furieuse contre la vraie Eglise du Christ et contre ses ministres. Il suffit de rapeler la constitution civile du clergé qui avait tenté de ruiner de fond en comble la constitution même de l'Eglise, telle qu'elle a été établie irrévocablement par son divin fondateur. Aussi, non seulement tous les évêques réprochèrent-ils cette criminelle nouveauté, mais le Saint-Siège lui-même, le 13 avril 1791, la condamna-t-il comme hérétique, sacrilège, schismatique, comme renversant les droits du pontificat suprême et de l'Eglise, contraire à l'ancienne et à l'actuelle discipline, et n'ayant enfin d'autre objectif que d'anéantir complètement la religion catholique. En outre, les évêques et les ministres de l'Eglise et tous les autres fidèles dévoués à la foi catholique se virent poursuivis avec acharnement par ces révolutionnaires, qui se firent les émules des persécuteurs antiques et de la cruauté païenne. Les crimes des persécuteurs et leurs noms ont été voués à la mémoire et au droit par le sentiment commun des peuples à une exécution perpétuelle. Mais les hommes qui, en ce funeste mois de septembre 1792, ont été massacrés à Paris, dans le couvent des Carmes, dans le séminaire de Saint-Firmin, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Près et dans la prison de la Force, n'ont pas cessé de vivre, et ils vivront toujours dans la mémoire et la bénédiction des hommes... "